



Solidaires
Union syndicale

RETRAITE A POINT : ENCORE UN RECOL POUR LES FEMMES !

Le gouvernement, à grand renfort de communication, tente de nous persuader que le rapport Delevoye sur les retraites prépare une « réforme juste » qui réduirait les inégalités et notamment celles qui pèsent sur les femmes.

C'est bien évidemment faux et voici pourquoi

Une des mesures phares qui se prépare est le **calcul de la retraite sur l'intégralité de la carrière via la retraite à point et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé et les 6 derniers mois pour le public** ce qui permettaient d'éliminer les plus mauvaises années.

Or, les carrières courtes ou heurtées touchent particulièrement les femmes. Elles sont les plus nombreuses à travailler à temps partiels, imposés ou « choisis », à interrompre leur carrière pour élever les enfants, à subir des contrats précaires, à avoir des rémunérations plus basses liées à leur type de métier (soins à la personne, éducation, santé).

Cela fera donc baisser mécaniquement le montant de leurs pensions. Pour rappel, en 93 avec la réforme Balladur, **dans le secteur privé, on est passé des 10 meilleures années aux 25 meilleures années. Cela a conduit à une baisse générale de pension de 16% pour les hommes et 20% pour les femmes!**

Avis d'un expert : François Fillon... en 2017
« Le système par points, ça permet une chose, ça permet de... diminuer chaque année le montant des pensions »
La suite ici :
<https://www.youtube.com/watch?v=SJpmn2Br4i0&feature=youtu.be>

Les femmes fonctionnaires perçoivent des primes significativement moins élevées que les hommes. **L'intégration des primes** pour les fonctionnaires ne compensera en aucun les inégalités, puisque ces dernières existent déjà dans ce système de prime.



Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique relevant de la catégorie active seront supprimés. Cela touche particulièrement les soignantes des hôpitaux et des maisons de retraite qui représentent 80% des salarié·es dans ce secteur. Le compte professionnel de prévention (pénibilité) pourrait permettre un départ anticipé de 8 trimestres maximum et pas avant 60 ans. Il ne compensera pas la perte de la catégorie active.



Sur la réversion: Les femmes représentent 90% des bénéficiaires. Le nouveau système préconisé dans le rapport fait reculer les droits à pension de réversion. Le droit ne sera ouvert qu'à 62 ans et non plus à 55 ans pour la plupart des régimes, ni à n'importe quel âge pour la fonction publique, secteur où exercent majoritairement des femmes. Il sera aussi supprimé pour les personnes divorcées (après 2025), ce sera aux juges de décider. Sur le montant, dès qu'un membre du couple gagne plus d'1/3 du revenu total et donc plus de la moitié du revenu du conjoint, sa pension de réversion va baisser. Les personnes avec un niveau modeste de pension, essentiellement des femmes, seront perdantes.

LE RÉGIME À POINTS NUIT AUX SOLIDARITÉS

Quant aux droits familiaux, les majorations pour enfant existent déjà dans le système actuel (les majorations de durée d'assurance pour chaque enfant et celle de 10% à partir du 3ème). La majoration de 5% par enfant dès le 1^{er} enfant prévue dans le rapport les remplacera toutes les deux. Il y aura donc des perdant·es. De plus, elle pourra être attribuée au choix du couple soit à l'un·e ou à l'autre en totalité, soit par moitié à chacun des parents. Mais elle reste proportionnelle au montant de la pension. Or celle des hommes étant plus haute, ce seront eux qui en bénéficieront.

Pour rappel, dans le système actuel, ils sont bénéficiaires des 2/3 de cette majoration. Que ce passera t'il en cas de séparation? Ce nouveau système reste bien inégalitaire.

Pour finir, le rapport prévoit de limiter **l'enveloppe globale du montant de financement des retraites à moins de 14% du PIB**, alors que le nombre de retraité·es augmente mécaniquement d'année en année. Cela ne fera que les appauvrir un peu plus. Et notamment les femmes qui, de base, ont déjà des pensions inférieures de 25% à celles des hommes.

Nous allons bien vers une régression sociale majeure avec ce projet de retraites par point, et particulièrement pour les femmes. Nous le démontrons ici.

Leur seul objectif, réduire le « coût » des retraites. Il est à combattre dans sa globalité, rien n'est négociable.

L'heure est à la construction d'un front unitaire large, syndical, associatif, politique, de lutte, sans sectarisme ni esprit de boutique, pour permettre la mobilisation la plus massive possible, seule à même de faire reculer le gouvernement.

SUD santé sociaux et Solidaires mettront toute leur force dans cette bataille.

